



Traité Chabbath

Michna 2 - Chapitre 15

יש לך קשרין שאין חייבין עליהן כקשר הגמלים וכקשר הספנים:
קושרת אישה מפתחי החלוק, וחוטי סבכה, של פסיקיה,
ורצועות מנעל וסנדל, ונאדות יין ושמן, וקדירה של בשר. רבי
אליעזר בן יעקוב אומר, קושרין לפני בהמה, בשביל שלא תצא.
קושרין דלי בפסיקיה, אבל לא בחבל; רבי יהודה מתיר. כלל
אמר רבי יהודה, כל קשר שאינו של קיימה--אין חייבין עליו

Il y a des nœuds pour lesquels on n'est pas redevable comme [c'est le cas pour] le nœud des chameliers et le nœud des bateliers : une femme [peut] nouer [les lanières de] fermeture de son sous-vêtement et les attaches de son filet et de son corset et les lanières de [sa] chaussure ou de [sa] sandale et [on peut fermer par les nœuds] les outres de vin et d'huile et [fermer par un nœud] une marmite de viande. Rabbi Eliézer ben Yaacov dit : on [peut] nouer [des cordes] devant l'animal domestique pour qu'il ne s'en aille pas. On [peut] attacher un seau avec une ceinture, mais pas avec une corde. Rabbi Yehouda le permet. Rabbi Yehouda a énoncé un principe : tout nœud qui n'est pas destiné à rester, on n'est pas redevable à son sujet.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions